



Discours de Pierre BANC
Congrès 2004 à Saint-Etienne

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Elus,

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers Amis,

Au nom de l'ensemble des congressistes, je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre de votre présence ; c'est un réel encouragement pour notre secteur. Nous arrivons au terme de ce congrès qui une fois encore, a été riche de débats, d'échanges, qui a donné de nouvelles perspectives pour notre métier d'arboriculteur, dans un contexte européen élargi. Je tiens à remercier ceux qui ont œuvré pour le succès de cette manifestation : Michel THIOLLIERE, Sénateur-Maire de Saint-Etienne et Président de Saint-Etienne Métropole ainsi que Pascal CLEMENT, député et Président du Conseil Général, pour leur accueil ; les députés François ROCHEBLOINE et Dino CINERI pour leur soutien ; l'ensemble de nos partenaires dont certaines OP de Rhône-Alpes, les Organisations Professionnelles Agricoles tout particulièrement celles du département et de la région pour leur appui. Je tiens à citer plus particulièrement la Chambre d'Agriculture et son Président Jean-Paul VIRICEL, la FDSEA de la Loire et son Président Raymond VIAL, qui étant donné les conséquences de la sécheresse qui a durement touché le département, ont un grand mérite d'avoir de surcroît accepté l'accueil de ce Congrès. Il faut dire que la Section Fruits véritable cheville ouvrière de cette manifestation, présidée par Henri MAZENOD, avec Daniel RIVORY administrateur de la FNPF, a fait preuve de dynamisme ; les arboriculteurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

J'adresserai aussi une mention particulière aux équipes administrative qui ont fortement œuvré et contribué à l'organisation et au succès de ce Congrès : Louis BUFFET, Patrick BREYTON et Nadia TOUNZI pour le département de la Loire et bien sur Christiane, Armelle et Sandrine pour la FNPF, sans oublier le coup de main fidèle de Martine pour la FNPL.

Dans les remerciements que je veux formuler à cette tribune, je veux également intégrer ceux que j'adresse à vous-même, Monsieur le Ministre et à l'ensemble de vos services pour le travail accompli en 2003 sur le dossier « gel d'avril 2003 » qui a permis que les conséquences de ce sinistre pour la région Rhône-Alpes, ne soient pas trop douloureuses pour les exploitants touchés. Vos deux conseillers techniques, Marion ZALAY et Michel DANTIN se sont fortement mobilisés à nos côtés et je les en remercie, ainsi que Gaëlle REGNARD, Chef du Bureau Fruits et Légumes. Je remercie également le Président de la FRSEA Rhône-Alpes et son équipe administrative, la Chambre Régionale, et toutes les FDSEA pour l'important travail réalisé. Je souhaite souligner également la mobilisation de Jean-Michel LEMETAYER et de Jérôme DESPEY qui sont venus sur le terrain : cela nous a fait chaud au cœur. Je n'oublierai pas enfin, toutes les collectivités territoriales qui ont apporté leur contribution et leur soutien pour permettre aux arboriculteurs de passer le cap. Monsieur le Ministre, je vous le redis, ce fut un travail exemplaire, l'union de toutes les forces avec un seul but, redonner espoir et confiance aux producteurs.

Nous avons tous travaillé d'arrache-pied, dès les dégâts constatés, pour construire un cadre complet de mesures complémentaires et prenant en compte toute la filière, avec une priorité donnée aux conditions d'indemnisation. Il reste quelques points à régler, notamment les difficultés de mise en œuvre des prêts de consolidation dans certains départements, le Rhône en est l'exemple le plus patent où les taux d'éligibilité excluent bon nombre d'exploitations qui auraient pourtant bien besoin de ce coup de pouce. Nous devons réfléchir aux solutions à trouver avec vous, Monsieur le Ministre ; il faut associer les Banques.

Je veux insister sur les répercussions d'un gel de cette ampleur. Bien sûr, les conséquences les plus spectaculaires se sont fait sentir dans l'année 2003, avec pour certaines exploitations une absence totale de récolte. Il faut se souvenir que les conséquences vont au-delà d'une campagne, parce que le cycle même des arbres est perturbé, parce qu'au niveau de la commercialisation, il y a un risque que les marchés non pourvus en 2003 soient perdus définitivement et au-delà des seules exploitations, parce qu'au niveau de l'emploi également, tout le travail de fidélisation des salariés saisonniers peut être remis en cause. C'est l'ensemble de l'économie locale qui est durement touchée.

Ainsi, les calamités qui ont touché notre secteur cette année, gel, canicule et sécheresse, grêle et inondations ont renforcé la conviction de la FNPF qu'il y a urgence à pouvoir disposer d'une **assurance-récolte**, à un coût accessible. Je vous le rappelle, c'était le premier thème abordé à Montauban il y a tout juste un an. L'expérimentation menée par Groupama s'est bien entendu poursuivie en 2003 mais nous sommes face désormais à des choix où nous attendons un signal fort de la part de l'Etat. Nous savons en effet aujourd'hui, qu'un tel produit d'assurance ne pourra pas exister sans un soutien des Pouvoirs publics, à la fois à la prime d'assurance pour la rendre incitative et au niveau de la réassurance. Nous ne pouvons exercer notre métier d'arboriculteur, soumis à de tels aléas climatiques sans une véritable « boîte à outils » complète pour traiter les effets des calamités : avec d'abord une prévention efficace par des investissements dans des moyens de lutte physique (filets para-grêle par exemple), avec une assurance-récolte accessible et avec des produits d'épargne défiscalisés à la hauteur des besoins. Monsieur le Ministre, au nom de tous les producteurs de fruits, je vous demande de faire de l'assurance-récolte une priorité, c'est vital pour notre secteur, c'est une des conditions pour continuer à exercer notre métier demain.

Au delà de l'Assurance récolte, les chantiers ouverts à Montauban sont toujours d'actualité, même si notre action a permis des avancées significatives pour certains.

L'accord franco-espagnol conclu avec nos collègues de la COAG avait créé l'événement en 2003. Nous ne nous sommes pas arrêtés à une signature et à une poignée de mains. L'année qui vient de s'achever nous a permis de consolider cet accord en nous rapprochant des autres syndicats, tout particulièrement de la FEPEX. Surtout, nous nous sommes entendus pour que nos Ministères respectifs, portent une même demande d'intégration de critères de qualité gustative dans la norme de commercialisation européenne de la Pêche-Nectarine, auprès de la Commission européenne.

Vous connaissez également, Monsieur le Ministre, mon attachement à donner aux exploitations **la capacité de moderniser leur outil de production** et en tout premier lieu, leur verger grâce à un renouvellement variétal régulier. C'est selon nous, le premier facteur de compétitivité des producteurs français face à une concurrence européenne, qui nous l'avons vu hier, ne fait que s'accroître, sans parler de la concurrence internationale !

2004 est la dernière année du plan arboricole, lancé fin 2000. Les deux mesures phares de ce plan : **la mesure de cessation d'activité** et **la mesure de modernisation des vergers** ont prouvé leur nécessité et leur efficacité. Les potentiels de production de la pomme et de la pêche nectarine ont en effet bien évolué depuis 2000. L'impact des arrachages sur le marché de la pomme, tout particulièrement les arrachages-cessation d'activité, a été considérable.

Nous devons dès maintenant penser au relais qui devra être pris à l'issue du plan arboricole. En 2003, nous avons avec vos services étudié l'opportunité d'intégrer la modernisation des vergers dans le PDRN. Toutefois, je sais que dans le contexte actuel, la possibilité de faire financer une telle mesure par les fonds structurels, à la hauteur des besoins – un verger «équipé» représente un investissement très lourd - dépend essentiellement d'un choix politique. Nous attendons de vous que vous fassiez une priorité de notre secteur en la matière, secteur qui fait partie des moins soutenus, au niveau communautaire, je vous le rappelle.

Enfin, j'attire votre attention, Monsieur le Ministre sur notre responsabilité vis-à-vis de ceux qui doivent quitter le métier d'arboriculteur. Penser à l'avenir de la filière ne doit pas nous exonérer d'accompagner dignement les « victimes » des crises économiques, des successions de calamités des dernières années écoulées. Un large plan de restructuration est nécessaire.

Beaucoup de producteurs de pêche nectarine par exemple, auront manqué de ressources financières ou tout simplement auront perdu la foi en leur avenir, l'envie de poursuivre leur métier avant que ne soit lancée la démarche **de contractualisation**. Ce fut un autre temps fort à Montauban qui ne s'est pas arrêté à une simple annonce. Nous avons pu constater hier avec Christian PAULEAU et Gilles VIGNAUD que les services d'Interfel avaient pris en charge de façon efficace ce dossier, de telle façon que dès 2003, nous bénéficions d'une Convention interprofessionnelle signée par toutes les familles, dressant un cadre favorable pour le déroulement de la campagne et favorisant les démarches contractuelles. Bien sûr de notre côté, le travail n'a pas manqué car nous avons tenu à associer étroitement les opérateurs commerciaux : coopératives, expéditeurs, sociétés commerciales à chacune des étapes. Pour nous, le bilan est très positif. La preuve est faite qu'une bonne partie du succès d'une campagne repose sur une bonne préparation. L'Interprofession est selon nous le lieu idéal d'une telle préparation et la convention interprofessionnelle l'outil le mieux adapté. Dans la suite des travaux engagés pour la pêche et la nectarine, la FNPF a demandé l'élargissement de la démarche à l'abricot et à la cerise. A Interfel, responsabilité est donnée maintenant aux deux Groupes de Travail Produits concernés de se saisir du sujet.

En amont, la réflexion menée autour de la contractualisation a mis en lumière **le besoin d'organiser la filière**. C'est un véritable réseau qui s'est constitué pour porter le projet de contractualisation, réseau qui constitue une organisation de l'offre originale et informelle. La FNPF rejoint là les remarques formulées par Alain BERGER lors du dernier Comité de Pilotage de l'audit Fruits et Légumes : *« la concentration de l'offre ne passe pas nécessairement par une concentration des volumes au sein d'une seule entreprise ; des accords de partenariat entre entreprises sont parfaitement concevables »*, j'ajouterai pour ma

part qu'ils sont souhaitables afin de mieux maîtriser les conséquences commerciales des aléas climatiques ou économique, à condition que ces démarches ne soient pas sanctionnées par la DGCCRF ou interdites par le droit communautaire . La FNPF fustige depuis longtemps la réglementation en matière de concurrence qui condamne toute tentative des opérateurs d'amont de s'organiser efficacement et commercialement, en particulier face à la distribution concentrée. Une réflexion nous semble nécessaire sur ces questions concurrentielles avec pour objectif de modifier le cadre réglementaire.

Cela me fournit une excellente transition pour évoquer en quelques mots l'audit mené depuis avril 2003 par MM PORTET, BERGER et FAUDRIN sur la filière fruits et légumes. Les premiers éléments ont été présentés au Comité de Pilotage en décembre 2003 puis complétés tout dernièrement. Le premier volet consacré à la compétitivité des filières, nous semble d'un grand intérêt. En effet, les analyses apportées par le Cabinet Ernst & Young et le CFCE en matière d'emploi rejoignent certaines de nos préoccupations. Il reste à savoir quelles actions nous pouvons conduire avec les services de l'Etat compétents pour que l'enseignement de l'étude ne soit pas un simple constat auquel n'est donnée aucune suite et que soient trouvées des solutions pour réduire l'écart entre les conditions d'emploi en France et dans les autres pays européens.

Sur le volet de l'organisation économique et des outils d'interventions, le travail n'étant pas abouti il est peut-être prématuré de donner un avis sur les premiers éléments, d'autant plus que l'attente sur le terrain est grande, autant au sein des OP qu'au sein de structures s'appuyant sur des financements collectifs qui ont besoin que l'organisation du secteur soit forte. Je pense en particulier aux stations d'expérimentations mais j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard. Je veux tout de même insister sur l'importance de ce volet et vous demander, Monsieur le Ministre, quelles suites vous comptez donner à cet audit.

Enfin, l'audit de la recherche variétale en pêche-nectarine vient compléter l'audit mené par Alex Lauriot-Prévost sur la filière Pêche-Nectarine et me semble à première vue conforter le constat que notre Fédération a présenté hier au travers de son Rapport d'Orientation.

L'innovation, tout particulièrement **l'innovation variétale** est apparue comme un enjeu fort, facteur clé de la compétitivité de nos exploitations fruitières au travers des différents audits. C'était depuis quelque temps un thème récurrent dans les débats professionnels qui ont conduit la FNPF à en faire un axe fort du rapport d'orientation 2004 afin de dresser les orientations à suivre afin que les producteurs de fruits soient armés face à leurs concurrents. Je veux rappeler ces grandes lignes ici :

- Renforcer les moyens financiers destinés à la recherche et à l'expérimentation,

C'est essentiellement lié à la capacité du secteur de s'organiser autour d'actions collectives financées par le plus grand nombre. La FNPF lie cette organisation à sa réflexion prospective sur l'OCM.

- Développer l'utilisation de la certification , dans un souci d'une garantie sanitaire,
- Renforcer les liens entre la FNPF, le CTIFL, l'INRA et le CEP pour construire une stratégie d'innovation nationale répondant aux besoins et aux aspirations de chacun des acteurs
- Améliorer la Charte Variétale et l'appliquer
- Sécuriser les producteurs dans leurs choix en mettant à leur disposition des informations sur les variétés fiables et objectives
- Enfin, instaurer un véritable levier d'orientation pour une stratégie professionnelle.

Il appartient aux pouvoirs publics sur ce dernier point, de prendre les décisions qui s'imposent afin que demain, le bénéfice des aides de rénovation du verger ou toute autre aide à ce niveau, soit exclusivement réservé aux vergers dont les variétés plantées sont certifiées et expérimentées dans les stations régionales suivant le dispositif intégral de la Charte Variétale.

L'organisation de la filière, apparaît tel un leitmotiv dans les sujets que je viens d'aborder. C'est évidemment le cœur de la structuration de notre filière, structuration que nous voulons construire autour d'une OCM réformée. En effet, je n'hésite pas à le clamer haut et fort, la FNPF dresse un constat d'échec de l'OCM depuis sa réforme de 1996 -1997. Je sais pertinemment que ce point de vue n'est pas partagé par tous. Pourtant si je vous donne quelques éléments de ce constat, Monsieur le Ministre, je crois que vous ne pourrez que le partager avec nous.

- l'OCM est insuffisamment attractive et trop complexe
- l'OCM n'est pas représentative du secteur : pour nous un taux d'à peine 50 % de producteurs en OP est loin de suffire, comment en effet peser sur le marché ? Comment assurer le financement des actions collectives ?
- Il manque un outil de connaissance exhaustive de la production : c'était le thème débattu ce matin et nous avons conclu qu'il s'agissait d'un préalable nécessaire à toute forme d'organisation.
- l'OCM est exclusivement libérale : encourager les dynamiques d'entreprise, c'est bien mais en l'absence d'un volet collectif, cela aboutit à exacerber les concurrences au

bénéfice de l'aval, ce qui nous semble à l'encontre de l'objectif recherché. Pour nous, le libéralisme de l'OCM ne peut aller de pair avec une réelle organisation.

- Enfin, les OP vivent dans un climat d'insécurité difficilement tenable en lien avec les différences d'interprétation entre les corps de contrôle qui fait peser un épée de Damoclès sur la tête de chaque OP. La trop fréquente remise en cause des programmes opérationnels lors de contrôles de l'ACOFA, devient insupportable.

Nous sommes dans la Loire, je veux en profiter pour vous donner en exemple ces arboriculteurs qui, installés en haut des collines, ou au fond de vallons avec des vergers difficilement accessibles, sont, dans certains cas, exclus de l'OCM. Pourtant, ils se sont organisés, ils ont créé une CUMA de stockage, un local de centralisation des palettes pour optimiser le transport et deux coopératives de vente. Vous le voyez Monsieur le Ministre, il n'existe pas un modèle unique d'organisation et la volonté et la détermination des hommes jouent énormément.

Les propositions de la FNPF, synthétisées en trois schémas se sont fondées sur ce constat pour construire des propositions qui rendent l'OCM attractive, pour fédérer les producteurs afin de rendre l'OCM plus collective et renforcer le dialogue interprofessionnel. Cette réflexion sur l'OCM est fondamentale car beaucoup de sujets que j'ai évoqués sont étroitement liés à l'existence d'une organisation collective : le pilotage de la politique de rénovation du verger, l'organisation de la politique sanitaire, l'expérimentation et demain, sans aucun doute, l'assurance récolte.

L'innovation variétale est au cœur de notre rapport d'orientation, je vous le disais tout à l'heure. Savez-vous, Monsieur le Ministre, qu'aujourd'hui les stations régionales d'expérimentations s'interrogent sur leur avenir ? Avec l'effondrement de l'OCM dans certaines régions, le financement de ces outils précieux pour la filière n'est plus assuré. Croyez-moi, Monsieur le Ministre, la réforme est nécessaire et doit se faire en profondeur. Nous attendons de vous que vous défendiez cette revendication à Bruxelles.

Enfin, je ne peux pas vous accueillir dans ce Congrès, Monsieur le Ministre, sans aborder avec vous les **questions liées à l'emploi**. J'en ai très rapidement parlé lorsque j'évoquais l'audit, c'est un sujet qui tient à cœur à l'ensemble des producteurs réunis ici. Je sais que vous êtes sensible aux difficultés que rencontrent les arboriculteurs que ce soit au niveau du poids des charges engendrées qui menacent leur compétitivité ou dans le recrutement de la main d'œuvre. Lorsque vous nous aviez reçus en juillet 2003, vous nous aviez invités à nous rapprocher des services de votre collègue, Monsieur FILLON. Nous avons suivi vos conseils et présenté à Monsieur AUBRY, Conseiller Technique de Monsieur FILLON, nos demandes

en matière d'emploi. Je ne peux toutes les reprendre aujourd'hui, nous risquerions de dépasser les horaires prévus. Je souhaite insister cependant, au regard du thème européen de notre Congrès, sur les conséquences de l'élargissement de l'Europe au 1^{er} mai 2004. Etant donné les difficultés d'accès à la main d'œuvre en France, il est capital que l'Etat prenne l'option la plus favorable en matière de circulation des personnes issues de ces nouveaux Etats membres. Plusieurs pistes s'ouvrent à nous, la première étant bien sûr d'instaurer la libre circulation dès le 1^{er} mai 2004, une solution intermédiaire consistant en l'instauration d'accords bilatéraux avec les principaux pays concernés. C'est pour nous une priorité et nous comptons sur votre persuasion auprès de vos collègues pour que cet élargissement constitue bien une chance pour le secteur des fruits et n'amène pas de nouvelles distorsions entre pays européens.

Sur ce chapitre d'ailleurs, notre rapport d'orientation est également prolix tant les disparités sont nombreuses. Là aussi, nous comptons sur votre action pour œuvrer à une harmonisation européenne. L'étude menée conjointement par le Cabinet Ernst & Young et le CFCE vous apporte tous les éléments de comparaison nécessaires : les producteurs français sont très pénalisés en matière d'emploi agricole. Il s'agit de construire l'Europe sociale mais aussi, dans l'attente de cette harmonisation, de trouver des solutions pour diminuer les poids des charges en France. La FNPF a de nombreuses idées en la matière, dont les plus pertinentes ont été soumises à vos services et sont détaillées dans le rapport d'orientation. Là encore, nous espérons votre soutien sur ces demandes auprès de votre collègue, François FILLON. Monsieur le Ministre, nous permettre d'accéder à la main d'œuvre et diminuer nos charges sont deux priorités sur lesquelles vous devez aboutir. C'est essentiel pour notre secteur d'activité.

L'harmonisation européenne est également nécessaire au niveau des aspects phytosanitaires, que ce soit dans l'utilisation des matières actives ou au niveau des limites maximales de résidus. Par ailleurs, la FNPF évoque depuis plusieurs années le danger sanitaire accru du fait de l'accroissement des échanges internationaux des plants végétaux. Il est indispensable de prendre les mesures nécessaires pour éviter les transferts de maladies d'un pays à l'autre. Malheureusement, lorsque ces maladies sont établies sur notre territoire, nous devons pouvoir actionner des dispositifs permettant de l'éradiquer. Je sais qu'une disposition de la Loi rurale va dans ce sens en permettant aux Interprofessions de s'impliquer sur les questions sanitaires, y compris pour mettre en place un système de solidarité. C'est un élément positif sous réserve :

- que la profession soit étroitement associée aux discussions : nous ne l'avons pas été à l'élaboration initiale du projet de loi, nous le regrettons fortement ;

- que l'Etat soutienne financièrement à la même hauteur que les professionnels les « caisses d'indemnisation » qui pourraient être créés par application de cette loi.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'amendements, en collaboration avec la FNSEA et toutes les Associations spécialisées concernées. Nous espérons avoir des échanges avec vos services sur ce sujet et un appui, avant l'examen du texte par le Sénat.

Je ne veux pas terminer ce discours sans rappeler les atouts extraordinaires que détiennent les fruits et qui sont, à mon sens encore insuffisamment exploités. Nos produits sont sains, bons pour la santé des citoyens et recommandés par le corps médical. Le Plan National Nutrition Santé et la communication menée par l'Interprofession – nous avons pu découvrir les supports des publicités télévisuelles ce matin –, créent un contexte favorable à la consommation des fruits. Il faut pourvoir surfer sur cette vague : que ce soit en offrant au consommateur des produits de qualité qui l'inciteront à consommer plus et en rendant possible, comme le prévoit l'article 49 de la Loi NRE, la promotion des fruits par les entreprises de l'aval. Je formule le vœu que les discussions engagées en ce sens au niveau d'Interprofession puissent aboutir.

Avant de conclure, je veux rappeler en quelques points forts nos orientations prioritaires :

1. Une prise en compte de l'emploi à la hauteur des enjeux : amélioration de l'accès à la main d'œuvre dans la perspective de l'élargissement et abaissement des charges
2. Un produit d'assurance-récolte accessible et des produits d'épargne défiscalisés
3. Mettre en œuvre un véritable dispositif d'accompagnement pour rendre notre verger moderne et compétitif :
 - Rénovation des vergers accrue afin d'adapter rapidement notre production aux exigences du consommateur.
 - Renforcer la technicité des exploitations.
4. En lien avec le point précédent, organiser de façon cohérente l'innovation variétale avec des moyens financiers suffisants, une coordination entre tous les acteurs pour que toutes les variétés soient expérimentées ; une implication plus forte des producteurs afin que les producteurs disposent de variétés répondant aux besoins avec toute l'information nécessaire, complète et fiable
5. Une gestion efficace des risques sanitaires
6. un travail renforcé en Interprofession pour préparer les campagnes et encourager les démarches contractuelles

7. Des efforts accrus pour garantir la qualité gustative des fruits, en particulier en établissant des accords avec d'autres pays européens pour que la démarche soit communautaire et que la qualité concerne tous les fruits quelle que soit leur origine
8. Une organisation cohérente de l'innovation variétale avec des moyens financiers suffisants et une coordination entre tous les acteurs pour que toutes les variétés soient expérimentées et que les producteurs disposent d'une information complète et fiable
9. Une OCM réformée dans le fond et pas seulement aménagée en surface pour que le terme d'organisation prenne tout son sens : fédérer les producteurs, connaître exhaustivement la production, piloter une politique collective en matière d'orientation variétale, d'environnement, de traçabilité, d'expérimentation, de lutte sanitaire, de transformation, et demain d'assurance-récolte

Monsieur le Ministre, je vous invite à faire de cette synthèse votre « mémento » pour le secteur des fruits, afin que vous gardiez en tête, toutes les préoccupations des arboriculteurs.

Monsieur le Ministre, notre métier est beau, nos produits sont bons et sains, il Contribuent pour une part importante au capital santé des consommateurs. Les arboriculteurs façonnent le paysage, le secteur fruit constitue aussi tout un pan économique et social du pays. Monsieur le Ministre, nous devons ensemble donner des perspectives à ce secteur, faire en sorte que ce métier soit un métier d'avenir permettant d'installer des jeunes. C'est bien de notre devoir de préparer l'avenir !

Monsieur le Ministre, vous l'avez compris, vous pouvez compter sur la FNPF, ce congrès vous le démontre. Vous devez être le Ministre qui par les chantiers qu'il conduira, mettra définitivement les producteurs de fruits sur des voies d'avenir et de réussite.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues et Amis, je vous remercie de votre attention.

Une fois n'est pas coutume, je ne vous céderai pas immédiatement la parole, Monsieur le Ministre. Je veux profiter de votre présence pour vous présenter un projet qui me tient à cœur, puisqu'il est tourné vers les jeunes arboriculteurs qui sont l'avenir de notre secteur. Je le disais l'an dernier, j'ai trois enfants, une fille qui s'installe sur l'exploitation dans quelques mois et 2 garçons de 16 ans qui veulent eux aussi produire des fruits. C'est en pensant à eux et à tous ces jeunes qui s'installent, qui croient au métier de producteur de fruits que j'appelle Olivier FRAISSE en tribune pour présenter avec moi ce projet.

(Arrivée d'Olivier Fraisse en tribune)

Je le soulignais en effet l'année dernière, avec les atouts dont disposent la filière, il est de notre devoir de donner des perspectives aux jeunes.

Je profite donc de votre présence Monsieur le Ministre, pour vous annoncer ainsi qu'à tous les congressistes ici réunis, le lancement des « Trophées de l'installation » soutenu par la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits et les Jeunes Agriculteurs, en partenariat avec le Magazine de notre secteur, *l'Arboriculture fruitière*. Ces trophées récompenseront le courage des jeunes qui s'installent, qui y croient et qui innovent. Ces trophées sont la preuve que nous croyons à notre métier. C'est une autre façon d'affirmer haut et fort, que nous voulons donner aux productions fruitières, la place qu'elles méritent dans l'Europe demain. Pour nous cela passe bien entendu par toutes les orientations que nous avons défendues au cours de ces deux journées mais également par les installations de ceux qui prendront la relève, donc par les jeunes, car c'est avec eux que la filière fruit française, récoltera son avenir.

Mot d'Olivier Fraisse

Monsieur le Ministre, c'est sur cette note d'espoir que je vous cède la parole.